

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Juin

## LA RÉFORME DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

L'élection de la commission sénatoriale des finances, qui compte une forte majorité favorable à l'impôt sur la rente et le choix, comme rapporteur général de M. Hippolyte Morel qui s'y est rallié, ont augmenté dans des proportions notables les chances d'adoption du projet élaboré par M. G. Cochery, ministre des finances. Il est dès lors intéressant de préciser d'une manière exacte les principaux points de ce projet à tant d'égards si importants, puisqu'il concerne à la fois l'impôt sur la rente française et les valeurs étrangères et la taxe d'habitation.

Les dispositions principales du projet Cochery concernent, on le sait, l'impôt sur la rente française et les valeurs étrangères.

L'exposé indique que le ministre des finances a écarté le système de l'impôt global sur le revenu, qui entraîne nécessairement la déclaration et la taxation arbitraire, et qu'il a adopté le système de l'impôt sur les revenus dans lequel on recherche les diverses sources de revenus, on les classe par catégories et on taxe chaque catégorie d'après un taux unique en traitant différemment les produits de la richesse acquise et ceux du travail.

Par ce système, le ministre des finances a visé à dégrever certains capitaux immobiliers (impôt foncier, portes et fenêtres) et à imposer des capitaux mobiliers qui jusqu'ici échappaient à toute charge (rentes française et étrangère, obligations hypothécaires). D'autre part, on soulage les contribuables les moins aisés, en demandant un peu plus aux riches par l'établissement d'une cédule complémentaire, basée sur des signes extérieurs : chiffre du loyer, nombre de domestiques, de chevaux et de voitures de luxe.

En somme, le projet répartit en cédules toutes les catégories de revenus et atteint des capitaux aujourd'hui inégalement traités. La contribution des propriétés bâties et non bâties, celle des patentes, l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières se trouvent transformés, complétés et incorporés dans la contribution des revenus.

Sauf M. Leroy-Beaulieu, qui conteste l'utilité de renoncer à l'impôt des portes et fenêtres, dont la perception est très-aisée, très fixe et n'a jamais soulevé d'opposition dans le pays, on est en général d'accord pour admettre cette réforme dès longtemps réclamée.

Le désaccord commence à l'impôt sur la rente française.

Résumons d'abord le projet.

L'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers est fixé à 4,50 0/0.

1° Du revenu des valeurs mobilières françaises et étrangères et, en général de tous les revenus mobiliers ;

2° Des intérêts des dépôts faits dans les sociétés pour une durée de plus d'un an ;

3° Du revenu des fonds d'Etat français et étrangers ;

4° Du revenu des créances hypothécaires et des créances privilégiées visées par l'article 2103 du code civil.

Lorsque le titre constitutif d'une obligation ne contient aucune mention concernant

l'exigibilité ou le taux de l'intérêt, cet intérêt est fixé d'office à 5 0/0.

L'impôt sur les fonds d'Etat français sera acquitté au moment du paiement des arrérages.

Sont affranchis de l'impôt :

1° Les bons et obligations du Trésor à l'échéance maxima de six ans ;

2° Les revenus des fonds publics français et étrangers qui se trouvent aux mains de porteurs étrangers n'ayant pas leur domicile en France ou y résidant depuis moins d'un an ;

3° Les créances dues à des Sociétés par les départements, les communes et les établissements publics, lorsque ces créances sont représentées par des obligations, valeurs ou titres, soit émis, soit garantis par lesdites sociétés et soumis eux-mêmes à la taxe de 4 50 0/0 sur le revenu.

Sont également exemptés de l'impôt, les arrérages des titres de rente française possédés par l'Etat ; par la caisse nationale d'épargne ; par la caisse des dépôts et consignations et les établissements ou services gérés par elle.

Passons maintenant à la taxe d'habitation.

La taxe d'habitation est due par tout habitant français ou étranger, de l'un ou de l'autre sexe, à raison de chaque habitation meublée occupée par lui ou à sa disposition, alors même qu'il est propriétaire de cette habitation ou qu'il en jouit à titre gratuit.

Seront exemptés de la taxe d'habitation :

1° Les personnes dont le loyer d'habitation ne dépasse pas le minimum de loyer déterminé tous les ans, pour chaque commune, par le conseil général dans sa session du mois d'août, sur la proposition du conseil municipal et après avis du conseil d'arrondissement. Il ne peut être fixé ni au-dessous ni au-dessus des limites indiquées dans le tableau ci-après :

Communes de 1,000 habitants et au-dessous, 30 à 60 fr. ; de 1,001 à 5,000 habitants, 45 à 90 fr. ; de 5,001 à 30,000 habitants, 90 à 180 fr. ; de 30,001 à 200,000 habitants, ou situés dans un rayon de 40 kilomètres autour de Paris, 115 à 230 fr. ; 200,001 habitants et au-dessus, 125 à 250 fr. ; Ville de Paris, 400 fr.

La taxe d'habitation établie conformément aux dispositions des articles qui précèdent, est majorée, sans toutefois pouvoir être plus que doublée.

De 5 0/0 à raison de chaque domestique du sexe féminin, en sus de la première.

De 10 0/0 à raison de chaque domestique du sexe masculin.

De 5 0/0 à raison de chaque voiture et de chaque cheval passibles de la contribution établie par les lois des 2 juillet 1862, 23 juillet 1872 et 23 juillet 1895.

La majoration est due même à raison des domestiques qui ne sont ni logés ni nourris chez les personnes qui les occupent, pourvu qu'ils soient, toute la journée, au service d'un même contribuable.

Ne sont pas compris dans le calcul de la majoration :

1° Les domestiques employés habituellement pour les besoins d'une exploitation agricole ou pour l'exercice d'une profession agricole.

2° Les hommes de troupes employés pour leur service personnel ou pour le service de leur famille par les officiers des armées de

terre et de mer et assimilé et auxquels les règlements militaires leur donnent droit.

3° Les voitures et les chevaux qui, par application de l'article 3 de la loi du 22 décembre 1879, ne sont soumis qu'à la moitié des taxes établies par les lois des 2 juillet 1862 et 23 juillet 1872, ou ne sont habituellement utilisés que pour l'exercice d'une profession.

Les contribuables qui ont plusieurs résidences sont passibles de la majoration dans chacune de leurs résidences, à raison tant des domestiques que des voitures et chevaux qu'ils y ont habituellement à leur service personnel, pendant la durée de leur séjour.

Tel est, en résumé, le projet sur lequel va s'ouvrir dans quelques jours une discussion qui marquera dans nos annales financières, car elles en renfermeront peu d'aussi importantes. Il est urgent de statuer sur ces questions, puisqu'elles doivent être résolues avant la réunion des Conseils généraux au mois d'août prochain, à moins qu'on ne procède par voie de disjonction, ce qui ne serait pas impossible, étant données l'heure tardive de la session et la gravité des questions à résoudre.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Conseil des Ministres

Ce matin, M. Barthou, ministre de l'Intérieur a communiqué au Conseil des ministres le résultat de l'enquête qu'il avait prescrite sur les incidents qui se sont produits sur plusieurs points du territoire à l'occasion des processions de la Fête-Dieu.

Après avoir pris connaissance de la lettre de Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, au chanoine Berteaux, curé de Roubaix, le Conseil a décidé de déférer ce prélat au Conseil d'Etat comme d'abus.

Il a été aussi décidé que les prêtres qui ont pris une part active aux différentes processions interdites par des arrêtés municipaux, auraient leurs traitements suspendus.

### Les Processions

L'affaire des processions prend bien la physionomie que nous avons prévue. Elle tourne absolument à l'avantage du ministère. En effet, de l'enquête ordonnée par M. Barthou, il résulte que l'archevêque de Cambrai a une attitude incorrecte et que certains prêtres ont passé outre aux arrêtés des maires.

Qu'a fait le gouvernement ? Ce qu'il devait faire : appliquer la loi. L'archevêque de Cambrai est déféré comme d'abus au conseil d'Etat et les curés coupables seront privés de leurs traitements dans des proportions égales à la gravité des fautes commises.

On aurait pu croire que ce serait surtout la droite qui se montrerait furieuse des mesures énergiques prises par le cabinet. Eh bien ! pas du tout. Il y a à la Chambre des députés plus furieux que les conservateurs : ce sont les radicaux, qui ne savent s'ils doivent donner suite à leur interpellation sur le péril clérical.

S'ils interpellent, en effet, ils offrent au gouvernement une excellente occasion de prouver qu'il met ses actes en conformité avec ses paroles et les radicaux eux-mêmes, seraient obligés de l'approuver.

S'ils n'interpellent pas, ils avouent que leur interpellation n'était pas sérieuse et que ce qu'ils avaient envie, surtout, c'était de créer une difficulté au cabinet.

Alors, que faire ? Ceux qui trouveraient une solution, sont priés de l'envoyer à la Ligue de défense du suffrage universel.

### Mort de M. de Morès

Le marquis de Morès et les membres de son expédition ont été massacrés par une tribu tri-

politaine, près de Chadamés, sur la frontière tunisienne bordant la Tripolitaine,

M. de Morès a quitté El-Quatia, village de la Tripolitaine au nord de Chadamés, le 8 courant, au matin. Il avait un interprète, sept serviteurs tunisiens et algériens et une escorte de Touaregs et de Chambas avec laquelle il avait traité la veille, après cinq jours de pourparlers. L'escorte avait été payée par anticipation et avait reçu des carabines, à trois kilomètres d'El-Quatia.

L'interprète précédait la colonne, puis venait le marquis de Morès, suivi de trois serviteurs, Enfin, à distance, suivait le convoi de vivres et de bagages, avec quatre serviteurs et une escorte de Touaregs. Trois touaregs ayant assailli le marquis de Morès à coups de sabre, M. de Morès fit feu de son revolver. Il en tua un et mit en fuite les autres. Alors, toute l'escorte se partagea en deux groupes : l'un, liant les gardiens du convoi, l'autre attaquant M. de Morès et ses compagnons d'avant-garde, à coups de carabines. Le combat dura jusqu'à midi, puis les Touaregs emmenèrent le convoi et les quatre prisonniers. Ceux-ci purent s'échapper le lendemain et fuir dans diverses directions.

Ali-Ben-Zmerli se dirigea vers la Tunisie et passa sur le champ où eut lieu le combat. Il reconnut les cinq cadavres criblés de blessures et dépouillés de leurs vêtements. M. de Morès était étendu sur le ventre, les bras en avant.

La nouvelle a été connue à Tunis le 16 juin.

Zmerli sera dimanche à Tunis où les autorités militaires lui feront subir un interrogatoire.

L'endroit où gît M. de Morès est situé à 150 kilomètres de notre frontière tunisienne.

### Les révélations du général Barattieri

Le général Barattieri a délaçé à un rédacteur de la *Fiforma* qu'il allait écrire ses mémoires qui le justifieront devant l'histoire.

« Je n'ai plus, dit-il, de ménagements à garder envers personne. Je succombe sous la coalition de toutes les rancunes et de toutes les lâchetés. »

Le général a ajouté que, « comme Baldissera, il aurait pu triompher des ras de Ménélik, en achetant la paix. Ceux qui l'accusent d'incapacité veulent dire sans doute qu'il ne connaît pas l'art de bombarder l'ennemi avec des sacs d'écus. »

On s'attend à de très curieuses révélations.

### L'attentat de Barcelonne

On communique au *Journal des Débats* une lettre particulière qui donne quelques détails nouveaux sur les conditions dans lesquelles s'est accompli l'attentat de Barcelonne. Nous en extrayons les passages suivants :

Il n'y a aucun doute : le coup visait les autorités. Le lendemain de l'attentat, un papier blanc collé sur le mur de la maison, au lieu même où avait éclaté la bombe, disait impudemment : « Nous nous sommes trompés de dix minutes. » C'est-à-dire que c'est bien le capitaine général et toutes les autorités que l'on voulait frapper.

« Mais l'ordre du cortège avait été interverti et les autorités au lieu de fermer la marche, défilèrent avant la chasse dans laquelle était placé le Saint-Sacrement, ce qui fait que ce sont les curieux inoffensifs de la fin qui ont été massacrés. »

« On a fait plus de 130 arrestations, et l'on croit être sur la piste des coupables ; on a même assuré-t-on, saisi le principal. Sont-ce des bruits de vaines espérances ? On saura cela dans quelques jours. »

### Attentat déjoué

On télégraphie de Vienne au *Daily News* :

« Le baron Albert de Rothschild, chef de la maison de banque de Vienne, recevait dernièrement une lettre de Budapest dans laquelle on le sommait de déposer 170,000 florins à un bureau de poste de la capitale hongroise, à l'adresse de « Travail, 1896 ». En cas de non exécution de sa part, il était menacé de mort : pistolet ou poignard. La lettre était signée : « Les Vampires de l'anarchie » et racontait qu'un club international anarchiste s'était fondé à Budapest dans le but de se procurer de l'argent des millionnaires. »

Le baron de Rothschild envoya la lettre à la police de Budapest. D'autres lettres du même



ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 13 au 20 juin 1896

Naissances

- Cabanes Marcel, rue Lastié, 10.
- Sastrès Antoine, à Ste-Valérie.
- Miquel Jean, rue Labarre.
- Alias Marie, rue de la Préfecture.
- Bodin Gaston, rue du Lycée, 16.

Décès

- Fourgères Françoise, V<sup>e</sup> Minihot, couturière, 90 ans, rue Bouscarat, 2.
- Faurens Jean, militaire rayé des contrôles, 22 ans, célibataire (Hospice).
- Bélayque Magdeleine, célibataire, 76 ans, épouse Charles Caix.
- Vayrac Augustine, ép. Couture, 60 ans, rue du Portail-Alban, 17.
- Combarieu Catherine, V<sup>e</sup> Ginibre, 73 ans, rue des Boulevards, 9.
- Murisse Germain, boulanger, 54 ans (Hospice.)

FAITS DIVERS

L'assassin Longueville

Longueville, condamné à mort pour la deuxième fois par la cour d'assises de la Haute-Garonne est arrivé, hier, à Montauban, par le train de 7 heures du matin. Cette mesure prise si subitement fait supposer que l'assassin de Bleye va bientôt payer de sa tête le crime horrible qu'il a commis. Il faut donc s'attendre, d'un jour à l'autre, à voir arriver, à Montauban, les bois de justice, car il est peu probable, en raison de sa double condamnation à mort, que Longueville obtienne une commutation de peine. Le bruit de l'arrivée de Longueville s'était vite répandu en ville; aussi, sur le pont et aux abords de la prison stationnait une haie de curieux pour voir passer la citadine n<sup>o</sup> 3, dans laquelle se trouvait le condamné. Il était escorté de deux gendarmes et avait les menottes aux mains. Il occupe la cellule où il était enfermé autrefois. Il est toujours aussi gras et aussi calme. Il a paru content de revoir ses anciens gardiens.

Assassinat de la baronne de Valley

Contrairement à ce qu'on avait annoncé, les deux complices de Lagueny, arrêtés mercredi, ne sont pas frères. Ils se nomment Pierre Ferran et Julien Kiesgen. Le premier habite rue St-Anne, 14, et le second rue Descartes. M. Cochefert les a conduits ce matin à leur domicile respectif, pour faire une perquisition en leur présence. Cette opération, qui a été très longue s'est terminée à deux heures de l'après-midi seulement. M. Cochefert a saisi environ 6 à 700 francs chez chacun des deux assassins. Ces sommes proviennent du vol commis chez la baronne de Valley. On est maintenant fixé sur la somme d'argent qu'ils ont prise: c'est 2,600 francs. On a retrouvé chez eux 4,000 francs de titres de la Ville de Paris et de rente à 3 0/0. Kiesgen avait caché ces titres et l'argent volé dans les ressorts de son sommier.

Les deux assassins ont fait une nouvelle version du crime, qui ne s'accorde pas du tout avec celle qu'à donné Lagueny. Voici ce que Ferran a déclaré à ce sujet:

« C'est Lagueny qui nous a indiqué le coup. Il est resté dans la rue à faire le guet et n'est pas monté dans l'appartement. Moi-même je n'y suis pas rentré. Je suis resté sur le palier, à faire aussi le guet. C'est Kiesgen qui est entré seul, qui a assassiné la baronne de Valley et a fouillé l'appartement pour voler. »

L'un et l'autre montrent, d'ailleurs, un cynisme extraordinaire. Kiesgen, parlant de cet assassinat, disait:

« En voilà une affaire! On ne lui a pas fait grand tort, à la vieille, en la tuant. Elle n'avait plus que quelques mois à vivre. Si elle avait été jeune, on y aurait regardé à deux fois, mais à l'âge qu'elle avait, c'était pas la peine d'hésiter. »

Après les perquisitions ils ont été ramenés à la sûreté.

Les principaux faits de cette affaire sont maintenant élucidés; il n'y a plus que quelques questions de détails à examiner et à procéder à la reconstitution du crime. reconstitution qui va se faire incessamment. Le jeune Lagueny est assez connu au Quartier-Latin; il y vendait des olives dans les rues et dans les cafés.

Si la quinine produit des effets variables, cela tient souvent à sa qualité; certaines quinquines d'origine étrangère renfermant jusqu'à 12 0/0 de cinchonidine. Aussi pour guérir les névralgies, migraines, courbatures, grippe, influenza, doit-on faire un usage exclusif des Capsules de Quinine de Pelletier, dont la pureté est garantie par le nom de l'inventeur sur chaque capsule.

VITICULTURE

Les orages continus ont provoqué, à l'heure qu'il est, sur divers points du département, l'apparition du Mildiou, Black-Rot, Anthracnose, et, comme suite inévitable de ces orages, la coulure.

Mildiou

Le 10 juin dernier, après avoir examiné attentivement plusieurs vignes, nous nous demandâmes si le Mildiou ferait grève cette année.

Le 17 juin au soir, après une nouvelle tournée dans ces mêmes vignes, nous remarquâmes son apparition dans la vallée de Brouël, commune de Vire.

Aujourd'hui, tout le monde reconnaît facilement la présence du Mildiou; lorsque de petites touffes blanchâtres, poussiéreuses, apparaissent sur la face inférieure des feuilles: ce sont les organes de fructification du champignon qui se montrent ainsi en sortant par les stomates des feuilles.

Du côté opposé aux tâches de la face inférieure, la feuille jaunit. Les tâches jaunes, très peu intenses, deviennent d'un jaune foncé, puis d'un brun clair, pour prendre finalement la teinte des feuilles mortes; alors la feuille ne fonctionne plus, elle se désarticule et tombe.

C'est, vraisemblablement, après les pluies survenues le 2 juin et les jours suivants, à la suite d'une sécheresse désespérante, que les tâches trouvées aujourd'hui se sont développées.

Grâce à la sécheresse du mois de Mai, les viticulteurs du Lot ont gagné quelques semaines de répit; à eux de conserver, en appliquant de bons traitements préventifs, l'avance qu'ils ont sur les autres années. Qu'ils ne se laissent pas décourager par les pluies; qu'ils continuent dans de bonnes conditions ce qu'ils ont si bien commencé.

Qu'on s'attende à voir de grandes invasions: l'humidité et la chaleur sont les deux éléments les plus propices aux maladies cryptogamiques.

Que les pluies persistantes n'empêchent pas les traitements: Mieux vaut tôt que tard. Les maladies menacent d'envahir avec une rapidité effrayante les vignobles, si les propriétaires ne se mettent à l'œuvre tout de suite; et, nouveau 95, dans l'espace de 8 jours, la grande récolte que promettent les beaux vignobles, fleurs de la nouvelle reconstitution, qui sillonnent en tous sens le département du Lot, sera compromise, et les vignobles dévastés.

Jusqu'à preuve contraire, nous recommandons surtout de traiter à la bouillie bordelaise. L'expérience de 12 ans a démontré que ce traitement est sûr et très efficace pour arrêter la maladie. Quant aux poudres cupriques, elles n'en seraient pas moins bonnes si elles contenaient la dose vendue; on ne devrait pas les employer sans les faire analyser, car on s'exposerait à perdre toute une récolte; c'est ce qui est arrivé plus d'une fois déjà.

Bouillie bordelaise

- Sulfate de cuivre..... 3 kil.
- Chaux vive..... 2 kil. (1).
- Eau..... 100 litres.

On met une vingtaine de litres d'eau dans le fond de la pièce dont on doit se servir. Le sulfate de cuivre est placé dans un petit sac ou dans un panier qu'on tient suspendu par une corde. D'autre part, on délite la chaux dans un baquet; quand elle est refroidie on y verse une quinzaine de litres d'eau et l'on remue fortement quand le sulfate de cuivre est tout fondu, on verse dessus le lait de chaux (2) en ayant soin de bien remuer au moment du mélange pendant 10 minutes au moins; s'il reste beaucoup de chaux dans le baquet, on y verse une dizaine de litres d'eau, l'on agite fortement et l'on verse de nouveau sur le cuivre en agitant encore le mélange pour favoriser la réaction chimique. On additionne enfin la quantité d'eau nécessaire, afin que le volume soit complet. On obtient ainsi, si le sulfate de cuivre est pur, un précipité bleu clair; il faut toujours brasser le mélange avant d'en faire l'application.

Black-Rot

Depuis près de quinze jours les journaux viticoles (*Revue de viticulture, Progrès agricole*), ont signalé des tâches de Black-Rot sur les feuilles de vignes provenant des environs de Mauléon (Basses-Pyrénées), Riscle (Gers), Causade, Maubourget (Hautes-Pyrénées).

(1) Il y a des vigneronnes qui se figurent qu'en mettant beaucoup de chaux ils réussissent mieux. Il ne faut pas que la chaux atteigne le poids du cuivre. Deux tiers, au plus, la moitié ce serait assez pour transformer tout le sulfate de cuivre en hydrate; alors on n'a pas à craindre de brûler. En second lieu, il est assez neutralisé et son adhérence est plus forte et plus durable.

La chaux hydraulique est préférable à la chaux grasse; l'expérience de deux ans nous a prouvé que pour les vignes ainsi traitées la bouillie a mieux résisté aux nombreux lavages.

(2) Il est important de verser la chaux dans le sulfate de cuivre. M. Gayon a montré en effet, qu'en faisant l'inverse, une partie du cuivre passait à l'état d'oxyde de noir insoluble, sans action, par conséquent, contre le Mildiou.

A l'heure qu'il est, ces pays sont sérieusement atteints; la maladie est passée subitement des feuilles aux grappes, emportant en moins de vingt-quatre heures le tiers de la récolte.

Hier, nous constatons dans nos pépinières situées dans la commune de Fumel (Lot-et-Garonne), près du ruisseau de la Lémance, des tâches de Black-Rot sur des feuilles d'Otello de 10 ans d'âge. Cette maladie se manifeste sur les feuilles de la vigne sous forme de tâches généralement arrondies dont la surface, complètement desséchée, a pris une teinte feuille-morte qui tranche sur le fond vert du limbe.

Ces tâches sont vraisemblablement provoquées par une spore qui s'est fixée sur cette partie de la feuille, y a germé et émis, en rayonnant du point d'attache, le mycelin destructeur.

Cette année-ci il fait son apparition de bonne heure; les années précédentes l'action du Black-Rot sur les grains du raisin ne s'était manifestée qu'en août avant la véraison.

Dans notre dernière édition sur les vignes américaines, nous avons dit qu'il fallait prévenir le mal, — traiter avant la maladie; les champignons des maladies cryptogamiques sont des plantes dont les semences portent le nom de spores, infiniment petits, qu'on ne peut distinguer qu'avec un fort grossissement microscopique. On comprend aisément l'importance des traitements préventifs car, c'est à l'action toxique du cuivre sur ces infiniment petits, que les feuilles et les grappes doivent leur préservation.

Beaucoup trop de vigneronnes se contentent de pulvériser rapidement quelques gouttelettes de matière sur les parties vertes du cep, alors qu'il est démontré qu'il faut laver complètement la souche, en dedans surtout, de la solution employée, pour avoir quelque chance de conserver une partie de la récolte.

Nous craignons sans le désirer, — jet ceux qui connaissent la légèreté des organes reproducteurs du mal, et la facilité de leur dissémination seront de notre avis, — que le Black-Rot ne s'étende à toute la vallée du Lot; aussi nous engageons vivement les propriétaires de cette région à faire immédiatement de nouveaux traitements afin de mettre leurs vignes en garde contre de nouvelles invasions et afin d'éviter le retour de ce redoutable fléau qui fit tant de mal dans la haute vallée du Lot, en 1887.

Traitement du Black-Rot

5 kilog. de cuivre, 2 kilog. de chaux hydraulique pour 100 litres d'eau. Faire deux traitements à une dizaine de jours d'intervalle.

Anthracnose

Les récents orages ont provoqué sur divers points l'apparition de l'anthracnose, un peu sur les feuilles, les bois de l'année et beaucoup sur les jeunes grains. Les poudrages à la chaux, additionnés de sulfate de fer, au mélange de soufre et de ciment etc., etc., sont les palliatifs déjà bien souvent indiqués pour enrayer le développement de cette maladie; les effets en sont d'autant meilleurs qu'on répète deux ou trois fois l'opération à quelques jours d'intervalle.

Coulure

Quant à la coulure a priori cause les influences atmosphériques, néfastes, les principaux moyens de la combattre sont: l'éclairage avec une faux en ayant soin de laisser trois ou quatre feuilles au-dessus du raisin, les soufrages récents ont donné aussi de bons résultats.

Voilà, M. le Directeur, les grandes maladies du jour, qu'en notre qualité de viticulteur, nous croyons devoir signaler à vos nombreux lecteurs afin de les prémunir contre toute surprise, surprise qui serait très nuisible à leurs intérêts.

Vire, le 18 juin 1896.

VICTOR COMBES,  
Chevalier du Mérite Agricole.

Berville (Seine-et-Oise), le 27 mars 1895. — Ma femme avait le corps couvert de boutons, et un dégoût absolu pour toute nourriture, avec une constipation que rien ne soulageait. Vos excellentes Pilules Suisses l'ont guérie au bout de 15 jours. Je vous autorise à le publier. Dominique GAGNARD. (Sig. lég.)

DÉPÊCHE

Circulaire ministérielle

Une circulaire de M. Turrel invite les administrateurs des compagnies des railways à consentir pour une période de six mois, à cause de la sécheresse, une réduction de 25 0/0 pour le transport des denrées alimentaires pour les bestiaux.

Sénat

Le Sénat a repris la discussion de la réforme des boissons.

M. de Marcère développe un amendement astreignant seuls les bouilleurs de profession à la formalité de la déclaration.

Sur Mer

On télégraphie de Brest que pendant les essais de vitesse du *Descartes*, une fuite est survenue dans les tuyaux de la chaudière.

Le *Descartes* a dû rentrer en rade.

Les anarchistes

On a arrêté à Barcelone un anarchiste français nommé Thidulouse. Il est originaire de la Haute-Loire.

Inondation

Un télégramme de Yokohama (Japon), dit que le nombre des personnes noyées par le récent raz de la marée est évalué à dix mille.

Plusieurs villes sont détruites.

Limoges

La grève des porcelainiers peut être considérée comme terminée.

Bourse de Paris

Cours du 20 Juin 1896

RENTES

3 0/0.....	compt. ex-c.	101 15
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 05
4 1/2 0/0.....	compt.	104 65

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

ÉMISSION

de 3.250.000 Bons de 20 fr. avec Lots donnant droit à la délivrance gratuite de 20 tickets d'entrée de 1 fr., à une diminution de 25 % sur le prix d'entrée des spectacles à l'intérieur de l'Exposition ou à des réductions des prix de transport par chemins de fer et bateaux. (Loi du 13 juin 1896)

29 tirages de lots pour 6 millions de francs de 1896 à 1900. Cinq lots de 500,000 fr. chacun, 24 lots de 100,000 fr. et 4,284 autres lots.

Le premier tirage aura lieu le 25 août 1896, avec, entre autres lots, un lot de 500,000 fr. 4 autres tirages auront lieu pendant l'année 1896.

Prix d'Émission: 20 francs

Souscription Publique: le 29 Juin 1896

- Au Crédit Foncier de France;
- Au Crédit Lyonnais;
- Au Comptoir National d'Escompte;
- A la Société Générale;
- Au Crédit Industriel.

DANS LES DÉPARTEMENTS:

- Chez MM. les Trésoriers-Général;
- Chez MM. les Receveurs Particuliers;
- Chez MM. les Percepteurs désignés par MM. les Receveurs;
- Dans les Agences des Sociétés ci-dessus.

A L'ÉTRANGER:

Dans les Agences des mêmes Sociétés. On souscrit dès à présent par correspondance.

A Evian, à Contréxeville, presque tous les malades font usage du santal, contre les maux de reins, la gravelle, le catarrhe de la vessie, mais c'est toujours le *Santal Midy* que les médecins recommandent, car ils sont sûrs de sa pureté.

A LA BOULIE D'OR



**H. FABRE**  
10, RUE DE LA MAIRIE, 10  
CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE  
Dorure et Gravure sur Métaux  
LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine  
Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

Cléteas

**CORDIAL** indispensable, le plus économique. Supérieur aux eaux de mélisse et de menthe, goût exquis. Prévient et guérit tous maux de l'Estomac, de la Tête, des Nerfs. Précieux en temps d'Epidémie, Dysenterie, Influenza, Choléra. — S'emploie pur sur du sucre. Prix 2 fr. le Flacon, et 1 fr. 50 le Flacon pour Cyclistes. Fabrication CLEMENT & C<sup>o</sup>, à Valence (Drôme)

A Cahors, chez M. J. Filhol, pharmacien.

BIJOUTERIE, Articles de Paris, pour Colporteurs, Forains, Merciers, Bazars, Bijoutiers, pour la vente de tous les prix. Prime à tout client nouveau. Envoi du Catalogue gratuit et franco. J. Noémy, 34, rue de Turenne, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage à Rocamadour  
BILLETS D'ALLER ET RETOUR  
A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre inclus, des Billets Aller et Retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.  
Les Billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

VOYAGE D'EXCURSION  
AUX

Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduite de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Billets d'aller et retour à Prix réduits

Pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 1<sup>er</sup> Juin au

30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau : 1<sup>o</sup> pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2<sup>o</sup> pour la station de Royat. des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de la Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et la Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa.

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI

**LE VIN de G. SEGUIN** Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis.

Paris, 165, rue Saint-Honoré.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE  
AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL :

29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. FORTES REMISES.

HERNIES

Guérison radicale par le Bandage électro Médical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 8, rue du Pont-Neuf. M. MARIE, fera lui-même l'application de ses appareils à Villeneuve-sur-Lot, les dimanches 21 et lundi 29 juin, hôtel de France.

Cahors, le mercredi 1<sup>er</sup> juillet (foire), de 9 heures du matin, à 8 heures du soir, hôtel des Ambassadeurs.

Figeac, le jeudi 2 juillet, hôtel des Ambassadeurs.

Montauban, les 4 et 5 juillet, hôtel du Midi.

M. MARIE, revient deux fois par an. Nos bandages électriques seuls guérissent.

25 ans de Merveilleux succès. Les bandages des Docteurs MARIE, défient toute concurrence pour leur efficacité.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné, 1 fr. 50. — 25 centimes en plus par la poste.

L'EXTRAIT de VIANDE **LIEBIG** est INDISPENSABLE dans TOUTE BONNE CUISINE pour améliorer POTAGES - SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.



25 ANS DE SUCCÈS.  
MAISON DE CONFIANCE  
LA POSE DES DENTS  
Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.  
**AUDOUARD**  
Chirurgien-Dentiste  
16 Rue du Maréchal Brune  
BRIVE (CORRÈZE)

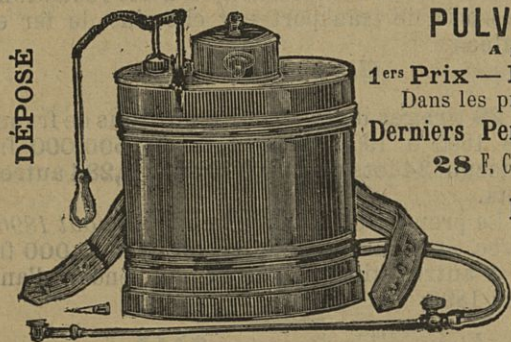
NOTA.—M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

**VIN DE VIAL**  
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA  
Aliment physiologique complet  
Anémie — Convalescence  
Pertes des forces — Langueur — Inappétence  
Parfaitement dosé et assimilable, le Vin phosphaté de Vial est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.  
Pharmacie **VIAL**, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!

GUÉRISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réparation exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 30 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



Pour le prix de fr. 7.25 contre remboursement, vous recevrez un très bon accordéon à concert, avec mes

nouveaux claviers à pitons de spirales (brevetés). Je garantis qu'ils ne sont pas perclus et qu'ils ne se rompent pas pendant dix ans. Cet accordéon a 10 touches, 2 registres, 2 basses, 2 soufflets doubles, fine garniture complète, coins nickel, bordure baguette en même métal, clavier découvert, 2 chœurs, 35 cm. Instrument remarquable. Tous les acheteurs reçoivent gratis une méthode par laquelle ils sont en état d'apprendre à jouer eux-mêmes l'accordéon sans connaître les notes. Emballage gratis. — Port, francs 1.25. Celui qui veut payer 9.80 recevra le même instrument de 3 registres et de 3 chœurs.

Heinrich Suhr, à Neuenrade (Allemagne).

Le propriétaire-gérant : LAYTON

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p <sup>e</sup> dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. n° 1 375 fr. — —	id. n° 1 id. 450 fr. — —
id. n° 2 325 fr. — —	id. n° 2 id. 375 fr. — —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés  
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayeur c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

PIANOS  
MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues  
SUCCESSION

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS